



AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/03/2025, AU
SGAE A**

FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU

FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR

LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU

LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »**

DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	DG RTD, Direction Prospérité, Unité Transformation Industrielle (E3)
Numéro de poste Sysper:	368012
Personne de contact:	Jürgen Tiedje, ext. 50525, Sofie Norager, ext. 50112
Prise de fonctions souhaitée:	2ème trimestre 2023
Durée initiale:	2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants:	
<input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ...	
<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ...	
<input type="radio"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	

Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 mois	<input type="radio"/> 1 mois
	Date limite pour postuler: 25-03-2025	

Présentation de l'entité (nous sommes)

L'unité «Transformation industrielle» (E3) fait partie de la direction «Prospérité». La direction vise à créer de la croissance économique et des emplois dans toute l'Europe en respectant les limites planétaires. Pour ce faire, il est nécessaire de stimuler la création de valeur à partir de la recherche et l'innovation et d'accélérer la transformation écologique et numérique de l'industrie, en renforçant sa résilience et sa base en Europe.

L'unité elle-même œuvre à une transformation durable, équitable et prospère des industries au cours de cette décennie. Nous concevons et mettons en œuvre des politiques et des programmes de recherche et d'innovation afin de mobiliser les investissements privés tout au long de la chaîne de valeur et d'accélérer le développement de produits chimiques sûrs et durables, de matériaux avancés et de technologies de production et de fabrication industrielles innovantes. Nous renforçons ainsi les technologies clés et stimulons de nouveaux produits, de nouvelles industries et des services durables européens ayant une empreinte environnementale plus faible. L'accent est mis sur la compétitivité, la décarbonation, la circularité (circularité dès la conception, remanufacturing, recyclage) et la durabilité, la dimension humaine de la recherche ainsi que la sécurité économique. À cette fin, nous collaborons principalement avec les États Membres, les pays associés, les industries, les instituts de recherche et de technologie et les organisations de la société civile (notamment dans les domaines du changement climatique et de la protection de l'environnement). Nous collaborons étroitement avec les autres services de la Commission essentiels à l'objectif de transformation industrielle et travaillons en étroite collaboration avec l'Agence Exécutive pour la Santé et le Numérique (HADEA). Cette dernière gère les évaluations et les projets d'Horizon Europe et fournit un retour d'informations pour le développement des politiques. Nous entretenons également des relations étroites avec l'Agence Exécutive Européenne pour la Recherche (REA) en ce qui concerne la mise en œuvre du Fonds de Recherche du Charbon et de l'Acier.

Nos priorités sont notamment:

- Mise en œuvre de toutes les actions prévues par la Communication de la Commission de février 2024 sur les matériaux avancés pour la primauté industrielle, y compris le Conseil Technologique pour les Matériaux Avancés et un partenariat coprogrammé dans le cadre d'Horizon Europe.
- Élaborer une législation sur les matériaux avancés, y compris l'analyse d'impact.
- Piloter les priorités de recherche dans le cadre de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, dont la DG GROW et la DG ENV sont chefs de file, en élaborant un cadre «sûr et durable dès la conception» pour les produits chimiques et les matériaux et en gérant le partenariat cofinancé sur l'évaluation des risques chimiques (PARC).
- La mise en œuvre de deux autres partenariats coprogrammés d'Horizon Europe soutenant les priorités dans le cadre du Pacte Vert (y compris le programme «zéro

pollution») et une Europe Adaptée à l'ère du Numérique, « Processes4Planet » (industries à forte intensité énergétique) et «Made in Europe» (fabrication de produits discrets) et la contribution à la mise en œuvre de l'entreprise commune «Semi-conducteurs».

- Piloter la programmation du pôle 4 du pilier II de Horizon Europe «Numérique, industrie et espace» (notamment en ce qui concerne son volet industriel) en cocréation avec la DG CNECT, la DG GROW, la DG DEFIS et d'autres DG, notamment la DG ENV et la DG CLIMA.
- Diriger la programmation technique du Fonds de Recherche du Charbon et de l'Acier et préparer les futures réformes du cadre législatif.
- Mise en œuvre d'un partenariat institutionnel avec les États Membres dans le domaine de la métrologie.

Présentation du poste (nous proposons)

Un poste dynamique et stimulant en tant qu'expert détaché contribuant à la mise en œuvre de la communication sur les matériaux avancés ainsi qu'à la préparation de la loi sur ces derniers, au sein d'une unité offrant une grande expertise et un excellent esprit d'équipe.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre des actions annoncées dans la communication de la Commission intitulée «Matériaux Avancés pour la Primauté de l'Industrie». La gouvernance globale de la mise en œuvre est entre les mains du Conseil des Technologies pour les Matériaux Avancés.

Le/la titulaire du poste contribuera à différentes études annoncées dans le cadre de la communication, notamment sur les infrastructures technologiques, la brevetabilité des innovations liées aux matériaux avancés, le remplacement des matières premières critiques par la recherche dans les matériaux avancés (conjointement avec le Centre Commun de Recherche), ainsi que la production et l'utilisation de matériaux avancés (conjointement avec la DG GROW). Le/la titulaire du poste assurera également la liaison avec l'équipe chargée de la fabrication avancée afin d'assurer des liens étroits.

Le/la titulaire du poste contribuera à l'analyse générale des besoins en matière de législation sur les matériaux avancés, y compris à l'analyse d'impact à venir pour une telle loi.

Le/la titulaire du poste élaborera des documents d'orientation, des notes d'information et des notes succinctes de présentation et apportera des contributions aux futurs programmes de travail (à savoir le pôle «Numérique, industrie et espace») dans le cadre d'Horizon Europe).

Profil du titulaire (nous recherchons)

Un/une collègue enthousiaste et résilient, doté de très bonnes capacités de communication. Le/la candidat(e) retenu doit avoir un sens aigu de l'engagement et du service envers la Commission. Plus précisément, nous recherchons un/une collègue ayant:

- une excellente formation en sciences de la vie (notamment dans des domaines liés à la physique ou à la chimie) et/ou en ingénierie. Les connaissances en sciences des matériaux constitueraient un atout

- des solides compétences relationnelles pour travailler au sein d'équipes, au sein de l'unité et de la DG
- des bonnes compétences rédactionnelles et de communication, mais également une aptitude à respecter, parfois, des délais serrés
- des solides compétences d'analyse, de résolution de problèmes et de gestion de projets
- une première connaissance des politiques industrielles ou de recherche de l'UE et bonne connaissance des politiques nationales

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).